



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	22	01

Vote	
A la Majorité	Pour : 06
	Contre : 00
	Abstention : 16

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) – M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Arrivée à 9h15) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Christelle GILLES – Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) – M. José JULAN – M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35) _____(21)

REPRÉSENTÉS : Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) _____(01)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE – Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU – Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER – Mme Chantal MACHARES – Mme Laurence CHRISTOPHE _____(07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

26 AVR. 2019

-et de sa publication le :

29 AVR. 2019

**D_20190327_03
AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2018**

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2018 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de **904 798,40€** pour la Section de Fonctionnement ; d'un déficit de **531 455,74€** pour la Section d'Investissement et d'un solde des restes à réaliser en investissement de **- 162 666,89€**.

La Section d'Investissement présente donc un besoin de financement de **- 694 122,63€**.

Il propose de procéder aux écritures suivantes :

- Au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé » :**694 122,63€** ;
- Au compte 001 « Résultat d'Investissement reporté » :**531 455,74€** ;
- Au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté » :**210 675,77€** ;



.../...

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 1 ;
- Vu les résultats comptables dégagés au Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2018 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A la Majorité,

Article 1

D'Affecter les résultats du Compte Administratif pour l'exercice 2018, comme détaillés ci-dessus.

Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE